

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 février 2023

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE
NOUVELLES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES ET AU FONCTIONNEMENT DES
INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 762)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE99

présenté par
M. Jumel et M. Chassaigne

ARTICLE 1ER B

À l'alinéa 3, après le mot :

« effort »,

insérer le mot :

« public ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à préciser que la recherche en matière d'énergie nucléaire doit être sous maîtrise publique. Le désinvestissement chronique en matière de recherche énergétique a conduit à l'abandon d'un certain nombre de projets de recherche, notamment le projet ASTRID, pourtant novateur dans la réutilisation des déchets nucléaires.